

DECRET N° 91-114 du 7 Juin 1991

portant détachement à l'Assemblée
Nationale de Monsieur Joseph H.
GNONLONFOUN, Magistrat.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990, portant constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 90-035 du 31 Décembre 1990, définissant les règles électorales particulières pour l'élection des Membres de l'Assemblée Nationale ;
- VU le Décret N° 91-68 du 4 Avril 1991, portant composition du Gouvernement Provisoire ;
- VU le Décret N° 91-72 du 11 Avril 1991 chargeant Monsieur Désiré VIEYRA, Ministre d'Etat chargé de la Coopération de l'Action Gouvernementale et de la Défense, de l'intérim du Chef du Gouvernement pour compter du 11 Avril 1991 ;
- VU le Décret N° 90-198 du 21 Août 1990 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice et de la Législation ;
- SUR proposition du Ministre de la Justice et de la Législation ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 23 Mai 1991,

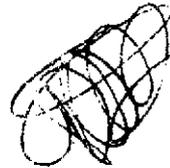
DECRETE :

Article 1er. - Conformément aux dispositions de la Loi N° 90-035 du 31 Décembre 1990 définissant les règles électorales particulières pour l'élection des membres de l'Assemblée Nationale et en vertu des dispositions des articles 103 et suivants de la Loi N° 86-013 du 25 Février 1986 portant Statut Général des Agents Permanents de l'Etat, celles de l'article 60 de la Loi N° 83-005 du 17 Mai 1983 portant Statut de la Magistrature Béninoise, Monsieur Joseph H. GNONLONFOUN, Magistrat, Directeur du Cabinet du Ministre de la Justice et de la Législation, élu Député, est détaché à l'Assemblée Nationale pour une période de quatre (4) ans à compter du 29 Avril 1991.

Article 2.- Le présent Décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 7 Juin 1991

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement
absent, le Ministre d'Etat chargé de
la Coordination de l'Action Gouverne-
mentale et de la Défense chargé de
l'intérim,



Désiré VIEYRA

Le Ministre du Plan, de
l'Economie et des Finances,



Richard ADJAHO
Ministre intérimaire

Le Ministre de la Justice
et de la Législation,



Yves Domatien YEHOUESSI

Ampliatiions : PR 4 AN 3 SGG 1 MJL 10 MPEF 4 CSI. 2 CS 2 AUTRES
MINISTERES 14 DTCP-DSDV-DI 5 DPE-DLC-INSAE 3 IGE ET SES SECTIONS 3
DB-DCF 2 DCCT 1 GCONB 1 UNB-FASJEP 2 BN-DAN 2 INTERESSE 1 JORB 1.-